

Lutte contre le chancre coloré : la Ville contrainte de procéder à l'abattage de 29 platanes

Publié le 7 octobre 2026

Chaque année, la Ville d'Aix-en-Provence organise une campagne de lutte contre le chancre coloré, une maladie qui touche les platanes. Conformément à la législation en vigueur, les arbres contaminés doivent être abattus sur ordre préfectoral.

Cette année, 29 platanes sont concernés : 9 en centre-ville et 20 au parc de la Torse.

Une campagne en deux temps

La campagne se déroulera en deux périodes : d'abord le centre-ville, puis le parc de la Torse.

Centre-ville : du 19 au 22 octobre

Le planning prévisionnel est le suivant :

- Lundi 19 octobre : 2 arbres place Jeanne d'Arc
- Mardi 20 octobre : 2 arbres avenue Victor Hugo et 1 arbre avenue Maurice Blondel
- Mercredi 21 octobre : 3 arbres sur le Cours Mirabeau
- Jeudi 22 octobre : 1 arbre avenue des Déportés de la Résistance Aixoise

Parc de la Torse : du 16 novembre au 4 décembre

Les travaux débuteront le lundi 16 novembre et devraient s'achever le vendredi 4 décembre, soit une durée prévisionnelle de trois semaines.

Pourquoi abattre ces arbres ?

Chaque année, la Ville fait surveiller les platanes de son territoire pour repérer ceux qui sont atteints par le chancre coloré. L'objectif est de lutter contre ce champignon nuisible et d'empêcher sa propagation.

L'État impose, par voie préfectorale, l'abattage des arbres contaminés afin de préserver les sujets encore sains.

La lutte contre le chancre coloré est obligatoire sur l'ensemble du territoire national.

Qu'est-ce que le chancre coloré ?

Présent en France depuis les années 1940, le chancre coloré du platane est une maladie provoquée par le champignon *Ceratocystis platani*. Il menace le patrimoine « platane » dans de nombreuses régions : Provence-Alpes-Côte d'Azur, Auvergne-Rhône-Alpes, Occitanie, Nouvelle-Aquitaine, Corse... Chaque année, ce champignon provoque la mort de plusieurs milliers d'arbres.

Comment la maladie se propage-t-elle ?

Le chancre coloré pénètre dans l'arbre soit naturellement via les soudures racinaires soit par des blessures aériennes ou souterraines. Il y pénètre sous forme de spores par des outils, le vent, l'eau ou les animaux. Il peut rester contaminant plusieurs années dans les racines des arbres infectés et dans le sol.

Les débris de bois infectés jouent également un rôle important dans la propagation de la maladie lorsqu'ils sont déplacés.

Ils peuvent être transportés par :

- les outils et les engins en contact avec les arbres malades (véhicules, dispositifs d'accrochage dans les arbres, matériel de terrassement, d'élagage, de fauchage ou de débroussaillage)
- l'eau, le vent, les êtres vivants.

C'est pourquoi la Ville impose, dans ses marchés publics, aux entreprises qui travaillent à proximité des platanes (Entreprise de terrassement, voirie et réseaux, élagage, espaces verts) de désinfecter systématiquement leurs outils en début et fin de travaux.

Il n'existe actuellement aucune méthode efficace pour guérir les platanes malades.



Mairie d'Aix-en-Provence
CS 30715
13616 Aix-en-Provence Cedex 01
Tél. : 04 42 91 90 00

[Newsletter](#)

[Abonnez-vous](#)

Suivre **Aix ma ville**

[Communication](#)[Mentions légales](#)[Données p](#)